



AU Anglet : les pêcheurs plaisanciers de l'Adour, victimes collatérales de la guerre du saumon.

Il existe sur l'Adour et ses affluents (La Nive, les Gaves) une **tradition de pêche au saumon**. Cette pratique concerne la pêche professionnelle dans l'Adour et son embouchure, mais également la pêche à la ligne en rivière. Les pêcheurs en rivière, soutenus par des associations écologistes, accusent les professionnels de piller la ressource ; ce dont se défendent ces derniers.

Ce sont **une douzaine de petits bateaux professionnels qui pêchent au filet maillant dérivant dans l'Adour** et plus particulièrement dans l'enceinte du port de Bayonne. Cette pêche réglementée était, jusqu'à présent, autorisée d'avril à juillet.

Après plusieurs interventions, sans succès, auprès des autorités de l'état, **les opposants à cette pêche professionnelle ont attaqué l'état devant le tribunal administratif des Pyrénées-Atlantiques**. Leur argumentation repose tout simplement sur un article du code des transports qui interdit toute pêche dans l'enceinte des ports de commerce, sauf si le règlement particulier de police du port donne des autorisations ; ce qui n'est pas le cas, à ce jour, pour Bayonne. Statuant uniquement sur la forme, le tribunal a ordonné aux préfets de faire appliquer la loi, donc d'**interdire toute pêche dans l'enceinte du port de commerce**. Cette interdiction s'applique toute l'année et à tout type de pêche, les professionnels, mais également à la pêche de loisir à partir des berges ou en bateau.

L'Adour abrite sur sa zone maritime environ 1000 bateaux, dont beaucoup de petites unités qui ne pêchent que sur l'Adour. **Les plaisanciers sont les victimes d'une guerre qui ne les concerne pas** ; ils ne sont pas partie prenante dans ce débat. **Il faut souligner que les plaisanciers de l'Adour ne pêchent pas le saumon, car seuls les professionnels disposent des moyens et autorisations nécessaires**. Ces derniers ont annoncé qu'ils continueront à pêcher le saumon au-delà de la limite amont du port qui se situe au premier pont sur l'Adour !

Ce sont donc plusieurs centaines de pêcheurs plaisanciers, en bateau et sur les berges, qui vont se voir privés de leur loisir de pêcher des sars, des bars, des maigres et l'emblématique chipiron... qui entrent et sortent de l'estuaire au rythme des saisons et des marées.

Les pêcheurs plaisanciers de l'Adour demandent donc au propriétaire du port (la région Nouvelle-Aquitaine) la mise en place d'un nouveau règlement de police qui, comme la loi le prévoit, peut accorder les autorisations adaptées. Ce nouveau règlement devra être voté par le conseil portuaire, puis adopté par le conseil régional.

Depuis la décision du tribunal administratif, les pêcheurs plaisanciers de l'Adour se sont mobilisés en vue du maintien de ce droit de pêche ancestral : interventions près des élus, mobilisation de la presse sur le sujet, un premier rassemblement « *bon enfant* » a mobilisé 85 bateaux sur l'Adour le 31 août. (photo ci-dessous).

À ce jour, la balle est dans les mains du conseil régional qui devrait statuer avant la fin de l'année. Les pêcheurs plaisanciers de l'Adour ne désarmeront pas...

Pierre Stephan

président de l'Association des pêcheurs plaisanciers de l'Adour



NÉCROLOGIE

Ange Porteux, une figure de la pêche de loisir, s'est éteint

Cet homme, issu d'un milieu très modeste dans le Centre-Bretagne a su, par sa ténacité et son inventivité, se forger un parcours hors du commun. Le fait qu'il soit mort à l'âge de **105 ans** n'est pas anecdotique. Il est le reflet d'un esprit sans cesse en activité. Il aimait dire : « *Je ne vis pas pour manger, je mange pour vivre* », il se nourrissait effectivement de façon très frugale à l'image de sa vie dépouillée. Apprenti cordonnier, il s'est d'abord exprimé en devenant bottier orthopédiste et faiseur de chaussures et de bottes de cavalier sur mesure. **Il aimait créer... De nombreuses cannes à lancer et de très nombreux leurres encore utilisés portent sa signature**. Intraitable sur la qualité, le fini des produits qu'il mettait au point, il a ainsi **suscité une multitude de vocations de pêcheur** qui ont subi son influence directe. La pêche de loisir porte son empreinte. **Il tenait le poisson en grand respect** et faisait corps avec la nature. Il reste avant tout un exemple à suivre.

Un jour où je lui demandais quel était, pour lui, le meilleur moment lors de la prise d'un poisson, sa réponse fut immédiate et conforme à l'idée que je m'étais faite de ce pêcheur hors norme. Il a répondu sans détour et avec sa vigueur habituelle : « *La touche* ». Moment miraculeux où le poisson se manifeste grâce à la connaissance et à la réflexion. C'est une communication établie avec un autre monde, Ange Porteux vient de le rejoindre...

Hubert Guillois

La pêche récréative vient de perdre une de ses plus grandes figures. À 105 ans, Ange nous a quittés. Inventeur de nombreux leurres, cet **esprit créatif et toujours en éveil, ce passionné a beaucoup apporté à la pêche récréative**. Il ne manquait jamais l'occasion de nous rendre visite sur les salons où il consacrait une partie de son temps à **transmettre sa passion et ses connaissances** aux visiteurs émerveillés par son enthousiasme et sa gentillesse. Bon vent à notre ami. Toutes nos condoléances et notre soutien à sa famille.

Jean Kiffer et le comité directeur de la FNPP

